

Face à la Syre

EQUIPEMENT EXISTANTS

- 1. Église
- 2. Cimetière
- 3. Administration Communale
- 4. Club de Jeunes

EQUIPEMENT ET SERVICES PROPOSÉS

- 5. Espace commercial en rez-de-chaussée
- 6. Extension de l'Administration Communale
- 7. Nouveau Chalet Scouts Les Castors
- 8. Centre Culturel-Communautaire
- 9. Toilettes publiques
- 10. Locaux d'installations pour les clubs (en sous-sol)
- 11. Nouvelle Morgue et services funéraires
- 12. Expansion-Parc du Cimetière
- 13. Centre Médical en rez-de-chaussée

LOGEMENTS EXISTANTS

- 14. Maison Kier

LOGEMENTS PROPOSÉS

- 15. Logements sociaux - Zone ouest
- 16. Logements sociaux - Zone nord
- 17. Résidences pour personnes âgées

MOBILITÉ

- 18. Ligne ferroviaire
- 19. Parking public Est (36 places + 2 places pour handicapés)
- 20. Parking public Est - phase 2 (14 places)
- 21. Station de recharge pour véhicules électriques
- 22. Parking public Place de l'Église (18 places)
- 23. Bordes de stationnement
- 24. Parking vélo
- 25. Arrêt de bus Schuttrange - Kiercheplatz
- 26. Sentier piétonnier
- 27. Liaison douce de franchissement d'axe routier

PLACE-PARC DE L'ÉGLISE

- 28. Monument
- 29. Pergola à utilisations diverses (marché hebdomadaire, concerts, etc.)
- 30. Zone de repos et loisir
- 31. Aire de jeux pour enfants
- 32. Extension terrasse bar existant
- 33. Arbres commémoratifs
- 34. Étang - réserve d'eau d'irrigation

PLACE CULTURELLE DE LA SYRE

- 35. Grands - Belvédère
- 36. Zone flexible partagée aux équipements culturels et de loisir
- 37. Isolant phonique végétale

VERGER-ESPACE SANTÉ

- 38. Parc parcouru santé et jeux d'enfants
- 39. Terrain du Pétanque
- 40. Arbres existants matures

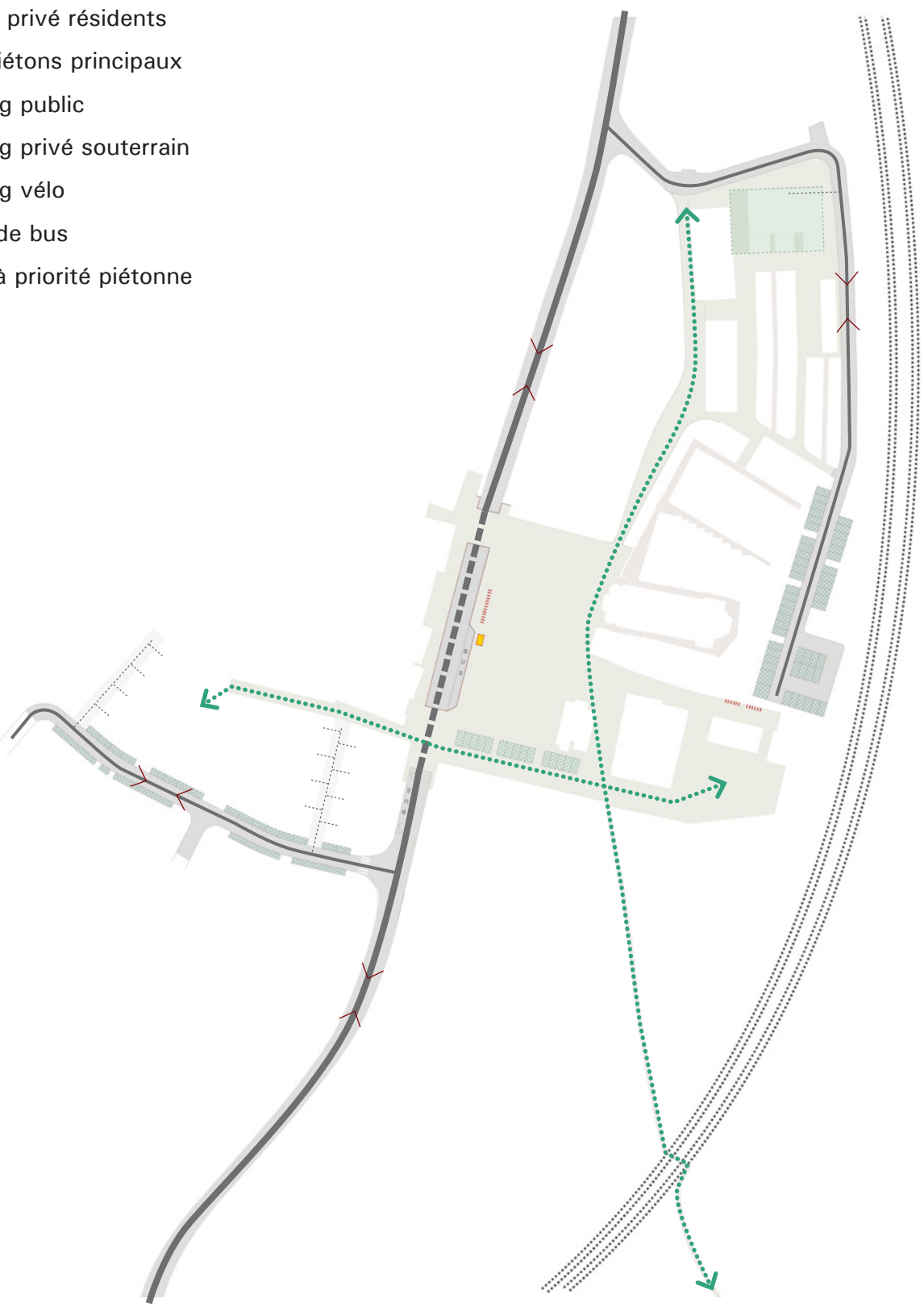
ZONE DE LOISIR-BELVÈDÈRE

- 41. Terrain de football
- 42. Zone piquenique
- 43. Belvédère



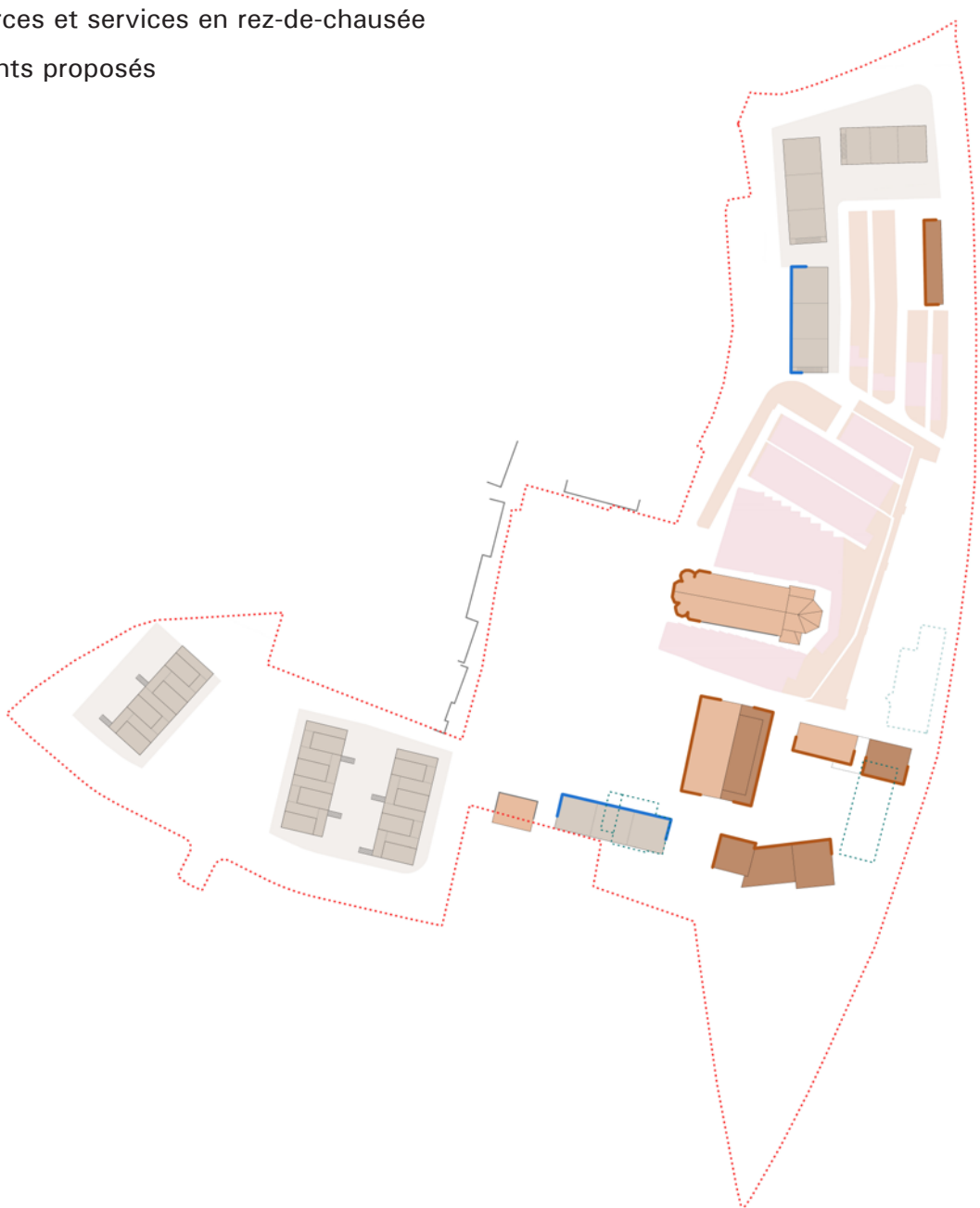
CONCEPT DE MOBILITÉ

- Ligne ferroviaire
- Axe routier structurant
- Axe routier secondaire
- Accès privé résidents
- Axe piétons principaux
- Parking public
- Parking privé souterrain
- Parking vélo
- Arrêt de bus
- Zone à priorité piétonne



CONCEPT D'AFFECTATIONS

- Bâtiments existants
- Bâtiments à démolir
- Bâtiments à démolir (phase 2)
- Equipement proposés
- Fronts actifs
- Commerces et services en rez-de-chaussée
- Logements proposés



CONCEPT DES ESPACES LIBRES ET DES ESPACES VERTS

- Revêtement de sol continue et unitaire
- 1. Place de l'Église
- 2. Place de la Syre
- 3. Verger - Zone santé
- 4. Zone de loisir
- 5. Parc Cimetière





DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Consolider l'identité et l'intégration urbaine

Notre projet à la volonté de transformer la commune de Schuttrange en l'équipant d'un centre commun à tous ses habitants, un lieu de référence locale au coeur du village, qui sera clé non seulement pour son nouvel aménagement mais aussi pour consolidation de l'urbanité du village.
Les espaces libres, avant occupés par la voiture deviennent maintenant des espaces physiques mais surtout sociales. Il s'agit de concevoir un espace homogène dans ses continuités mais divers dans ses fonctions où, à travers l'architecture une nouvelle réalité montre les qualités sociales de la localité.

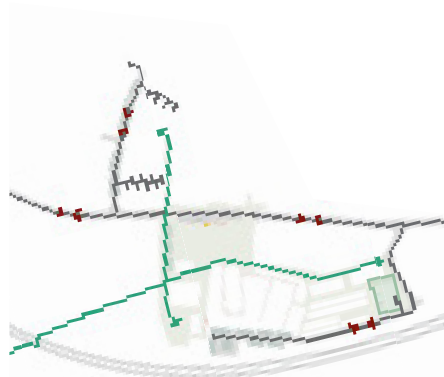
2. Renforcer la valeur du patrimoine bâti et naturel

Notre conception est déterminée à se réapproprier et revaloriser les espaces mémorables tant bâti comme naturel, de façon à redessiner l'identité du village.
Ainsi, les éléments à préserver sont intégrés et coexistent avec les nouveaux bâtiments proposés, répondant aux nouveaux besoins d'une population croissant, se dépliant un sens d'appartenance pour l'ensemble de la population, qui tient compte de l'histoire de Schuttrange, en même temps qu'affirme une nouvelle réalité conjointe.

3. Developpement durable et optimisation des ressources

La consommation de matériaux de construction, implique un impact environnemental élevé, tant pour l'emploi de moyens comme de ressources. Notre objectif est de réduire l'impact économique et écologique de l'exécution, en cherchant l'efficacité dans l'utilisation de matériaux, l'amélioration à travers la réhabilitation et la minimisation et la gestion des déchets vers la réutilisation et le recyclage.
Tant les espaces résidentiels comme publiques de nouvelle construction, auront la volonté de prioriser leur durabilité en cherchant l'innovation des matériaux utilisés.





MOBILITÉ DURABLE ET ACCESSIBILITÉ

De façon à réduire les espaces consacrés à la voiture au centre du village et étant la CR-132 l'axe routier structurant qui croise le secteur, on décide de réaliser la desserte principale à la zone d'aménagement ouest à travers la Rue Hannert Thomes, qui intègre des bandes de stationnement sur ses deux côtés. Dans la zone est du secteur, les voitures peuvent circuler à travers la rue parallèle à la ligne ferroviaire qui abouti en un parking public avec 36 places qui s'élargira, après la démolition de la caserne des pompiers jusqu'à 52, et qui inclue des places pour handicapés ainsi que des stations de recharge pour véhicules électriques. Ainsi, la plupart du centre de la commune, devient un espace à priorité piétonne, avec un revêtement de sol continue et unitaire, qui maintient cependant des accès pour les véhicules de service nécessaires au fonctionnement des équipements, ainsi qu'un parking public sur l'un des côtes de la place de l'Église.

Une liaison douce de franchissement de la CR-132 est mise en place de façon à renforcer la connexion entre la zone est plus résidentielle et le cœur du village. Ce ralentissement de la circulation fera possible de contrôler la pollution sonore près de la place, autant qu'assure un meilleur accès à l'arrêt de bus existant qui est intégré maintenant dans le nouveau concept, entouré de zone végétées et banc publiques.

Grace à cette réduction des superficies dédiées aux voitures, deux nouveaux axes de circulation piétonne sont mis en place. Une liaison est-ouest relie la nouvelle place civique de la Syre qui regarde sur la vallée, avec la zone loisirs au-delà de la Rue Principale qui la perçoit d'un point plus élevé. Finalement une connexion nord-sud, partant du passage à niveau menant au "Vieux Schuttrange" et au site Natura 2000, passant par le sentier pédestre qui s'ouvre au verger, et qui continue sur la rue de l'Église, maintenant libérée de voitures.



AFFECTATIONS - PROGRAMME

La démolition, en une première phase du bâtiment sud de l'Administration communale et du chalet Scouts Les Castors nous donne l'opportunité de repenser le fonctionnement des équipements et services de la commune et d'apporter une mixité programmatique et architecturale conjointe entre les bâtiment neuf et existants. La caserne de pompiers sera préservé de façon temporaire jusqu'à ce que le déplacement de ce service soit accordé et ne sera démolé qu'en une deuxième étape de projet.

La mise en œuvre de la Place de la Syre sera une priorité en termes d'agenda et se définira par la mise en place de façon stratégique du nouveau Centre Culturel Communautaire qui constituera, avec le nouveau bâtiment des Scouts et le Club de Jeunes un nouvel espace flexible et partagé qui se nourri des activités de chacun d'entre eux. Ces équipements sont en directe relation avec l'extension et ouverture est du bâtiment de l'Administration qui conforme un arrière plan à la place et un point élevé qui regarde vers la Vallée de la Syre. De même, on propose pour activer la place de l'Église, la construction d'un nouveau bâtiment avec des espaces commerciales en rez-de-chaussée et une résidence pour personnes âgées en étage.

Pour répondre aux besoins dû à la croissance démographique du village, non seulement la Maison Kier est conservé avec son actuelle utilisation, mais aussi deux nouvelles zones résidentielles de logement

sociaux sont proposés, en essayant d'apporter une bonne qualité de vie pour les futur habitants à travers différentes stratégies pour favoriser la mixité sociale. La zone résidentielle nord, avec trois nouveaux bâtiments constitue une fin à l'extension du cimetière et donne continuité à l'activité de la place, en accueillant en rez-de-chaussée le cabinet médical. Ces nouveaux immeubles, étant dans la zone de bruit, seront équipés d'une isolation acoustique et d'un toit vert communautaire qui de plus, favorisera le fonctionnement climatique des logements. Les logements situés sur la zone ouest, ont l'ambition d'avoir des espaces extérieurs propres individuelles et son orientation nord-sud en fait l'opportunité parfaite pour avoir des toits inclinés avec des plaques solaires.'

Toutes ces différentes actions pourront être indépendamment misent en œuvre répondent au différentes phase de projet, tout en assureront le correct fonctionnement du centre de la commune pendant les phase intermédiaires.

ESPACES LIBRES + ESPACES VERTS

L'ensemble des espaces libres travaille avec les conditions topographiques du lieu comme opportunité de reconfiguration de la surface du sol, en supprimant les discontinuités urbaines de l'espace publique existant et son accessibilité. La conception de la nouvelle place de l'Église lui attribue un caractère homogénéisant qui répond à la fragmentation de la place existante, et le comprend comme un nouvel espace civique au sein du village. La place se structure à partir des deux principales connexions territoriales nord-sud et est-ouest, définissant un point de rencontre devant l'église qui met en valeur le bâtiment patrimonial. Une série d'espaces sont proposées, entourées d'arbres et de végétation arbustive qui donnent à la place l'échelle humaine nécessaire pour la création de zones de repos et de loisir. L'activité de ce nouvel espace central est renforcée par les façades actives du bar existant, le nouveau bâtiment commercial en rez-de-chaussée et l'administration. L'intégration d'une pergola à structure légère offre un espace couvert multifonctionnel, qui favorise l'organisation de marchés hebdomadaires ou d'activités culturelles en plein air. Au sud, un étang d'eau devant le bâtiment de la l'administration, met en valeur l'entrée existante du bâtiment et rend hommage à son caractère institutionnel envers la place.

Dans la zone du verger, la stratégie est de maintenir au tant que possible le patrimoine végétal de la zone pour renforcer son caractère sportif et de loisir entouré de nature. L'ensemble d'arbres fruitiers dans le parc est consolidé et des parcours santé plein air et zone de pétanque sont intégrés le long du sentier



pédestre qui relie avec la vallée de la Syre. Le centre culturel proposé fait face à cet espace vert et le relié avec la place, faisant possible la prolongation de l'activité de celle-ci vers le jardin.

La Place de la Syre devient ainsi le nouveau centre culturel de la ville, réunissant les équipements mentionnés ci-dessus : Centre Culturel Communautaire, nouveau bâtiment des Scouts Les Castors et le Club de Jeunes, elle établie une forte relation visuelle avec le paysage rural de la région, grâce à sa topographie. Au niveau le plus élevé, on propose l'extension du bâtiment administratif en terrasse qui s'intègre à travers des gradins avec la zone basse de la place, et constitue un endroit de relation lointaine avec la réserve ornithologique Natura 2000 adjacente.

L'extension du cimetière et le déplacement des services funéraires vers le nord donnent lieu à la revalorisation du caractère historique des abords de l'église afin de les intégrer dans le système proposé d'espaces verts. L'accès en voiture est contrôlé, priorisant une connexion piétonne avec le cimetière existant, et des chemins internes s'organisent avec un aménagement paysager de façon à permettre l'incorporation de nouvelles tombes dans le futur, occupés en premier lieu par la végétation de façon temporaire.

Dans la zone résidentiel ouest, la zone de loisir se compose de trois terrasses plates, qui permettent la mise en place d'un petit terrain de football sur la plus élevée, ainsi qu'une zone de piquenique sur les deux autres. Ces terrasses, sont définies par des bancs longitudinaux qui répondent au saut topographique et qui les relient entre elles. Finalement, sur la partie haute du chemin qui communique avec la place de l'Église, nous proposons un espace belvédère, qui oriente les vues vers la Syre et donne un point final à cet axe structurant.